

Troisième séance, jeudi 10 septembre 2009

Présidence de M. Pierre-André Page, président

SOMMAIRE: Assermentations. – Projet de décret relatif à la réélection collective de membres du pouvoir judiciaire. – Rapport N° 138 sur le postulat P2006.07 Christian Ducotterd/André Schoenenweid (mesures d'intégration des étrangers); discussion. – Motion M1064.08 Erika Schnyder (modification de la loi d'application de la loi fédérale sur les étrangers / LALeTr); retrait. – Rapport N° 139 sur le P2004.07 Charly Haenni relatif au revenu cantonal par habitant; discussion. – Rapport N° 142 sur le P2003.07 Denis Grandjean (construction d'aires de stationnement pour voitures aux entrées des autoroutes de notre canton – parkings point de contact); discussion. – Mandat M4010.09 René Kolly/Gilles Schorderet/Claire Peiry-Kolly/Nicolas Lauper/Jacqueline Brodard/Jacques Vial/Jacques Crausaz/Claudia Cotting/Pascal Andrey/Patrice Jordan (menace de fermeture de nombreux offices de poste dans le canton de Fribourg); retrait. – Elections.

La séance est ouverte à 8 h 30.

Présence de 97 députés; absents: 13.

Sont absents avec justifications: MM. et M^{mes} Antoinette Badoud-Gremaud, Michel Buchmann, Jacques Crausaz, Daniel de Roche, René Fürst, Bernadette Hänni-Fischer, Bruno Jendly, Pierre Mauron, Valérie Piller, Benoît Rey, Edgar Schorderet, Laurent Thévoz, Ruedi Vonlanthen et Michel Zadory.

MM. et M^{mes} Isabelle Chassot, Pascal Corminbœuf, Anne-Claude Demierre, Georges Godel et Claude Lässer, conseillères et conseillers d'Etat, sont excusés.

Assermentations

Assermentation de M^{mes} Bettina Hürlimann-Kaup, élue membre du Conseil de la magistrature en remplacement de M. Peter Hänni, et Victorine van Zanten, élue à une fonction judiciaire non permanente, toutes deux à la session de juin 2009, et de M. Beat Brechbühl, élu juge d'instruction à la session de septembre 2009.

– Il est procédé à la cérémonie d'assermentation selon la formule habituelle.

Le Président. Au nom du Grand Conseil du canton de Fribourg, je vous félicite pour votre élection et vous souhaite beaucoup de plaisir dans l'exercice de votre nouvelle fonction.

Projet de décret relatif à la réélection collective de membres du pouvoir judiciaire¹

Rapporteur: **Theo Studer** (PDC/CVP, LA).

Représentante du Conseil de la magistrature: **Antoinette de Weck**, présidente.

Entrée en matière

Le Rapporteur. Le décret porte sur la réélection de six assesseurs et assesseurs suppléants de tribunaux de baux à loyer au sens des dispositions transitoires de la loi sur l'élection et la surveillance des juges. La Commission de justice vous propose d'entrer en matière et d'approuver ce décret.

– L'entrée en matière n'étant pas combattue, il est passé directement à la lecture des articles.

Lecture des articles

ARTICLE UNIQUE, TITRE ET CONSIDÉRANTS

– Adoptés.

– L'examen du décret est ainsi terminé. Il est passé au vote final.

Vote final

– Au vote final, ce projet de décret est adopté dans son ensemble, sans modification, par 75 voix sans opposition ni abstention.

Ont voté oui:

Ackermann (SC, PDC/CVP), Aebischer (SC, PS/SP), Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Andrey (GR, PDC/CVP), Bachmann (BR, PLR/FDP), Bapst (SE, PDC/CVP), Berset (SC, PS/SP), Beyeler (SE, ACG/MLB), Binz (SE, UDC/SVP), Boschung B. (SE, PDC/CVP), Bourgnicht (FV, PDC/CVP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Brodard J. (SC, PDC/CVP), Brodard V. (GL, PS/SP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Burgener (FV, PS/SP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Bussard (GR, PDC/CVP), Butty (GL, PDC/CVP), Chassot (SC, ACG/MLB), Clément (FV, PS/SP), Collaud (BR, PDC/CVP), Corminbœuf (BR, PS/SP), Cotting (SC, PLR/FDP), de Reyff (FV, PDC/CVP), de Weck (FV, PLR/FDP), Duc (BR, ACG/MLB), Etter (LA, PLR/FDP), Fasel (SE, PDC/CVP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Feldmann (LA, PLR/FDP), Frossard (GR, UDC/SVP), Gander (FV, UDC/SVP), Ganioz (FV, PS/SP), Gavillet (GL, PS/SP), Geinoz (GR, PLR/FDP), Gendre (SC, PS/SP), Girard (GR, PS/SP), Glauser (GL, PLR/FDP), Gobet (GR, PLR/FDP), Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Jelk (FV, PS/SP), Johner-Et. (LA, UDC/SVP), Krattinger (SE, PS/SP), Kuenlin (SC, PLR/FDP), Longchamp (GL, PDC/CVP), Marbach (SE, PS/SP), Menoud E. (GR, PDC/CVP), Morand (GR, PLR/FDP), Mutter (FV, ACG/MLB), Page (GL, UDC/SVP), Peiry C. (SC, UDC/SVP), Peiry S. (FV, UDC/

¹ Texte du décret p. 1424.

SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Rapporteur (,), Repond (GR, PS/SP), Rime (GR, PS/SP), Romanens A. (VE, PS/SP), Rossier (GL, UDC/SVP), Roubaty (SC, PS/SP), Schnyder (SC, PS/SP), Schoenenweid (FV, PDC/CVP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Schuwey R. (GR, UDC/SVP), Stempfel (LA, PDC/CVP), Suter (SC, ACG/MLB), Thalmann-B. (LA, UDC/SVP), Thomet (SC, PS/SP), Thürler (GR, PLR/FDP), Tschopp (SE, PS/SP), Vial (SC, PDC/CVP), Wicht (SC, PLR/FDP), Zürcher (LA, UDC/SVP). Total: 75.

Rapport N° 138 sur le P2006.07 Christian Ducotterd/André Schoenenweid (mesures d'intégration des étrangers)¹

Discussion

Ducotterd Christian (PDC/CVP, SC). Le but du postulat était de définir les besoins et principalement d'attribuer les tâches aux différents intervenants. Je perçois deux formes d'intégration. La première consiste à faciliter et à donner aux étrangers la possibilité de participer à la vie associative et ceci sans discrimination. Les mesures nécessaires pour atteindre ce but sont clairement définies dans ce rapport. La seconde consiste à insister ou dans certains cas même à obliger les personnes qui ont des problèmes d'intégration à participer à cette vie associative de notre canton.

Pour que cette forme d'intégration soit mise en pratique, il est important de connaître et de repérer les différentes personnes à problèmes. Le Conseil d'Etat a très bien énuméré les différents intervenants dans ce domaine. Ceux-ci interviennent lorsque la personne ou le groupe qui est mal intégré est déjà connu. Tous ces intervenants peuvent agir uniquement à la demande d'une autorité ou d'une personne qui vient d'elle-même chercher de l'aide. En donnant un rôle essentiel aux communes, le Conseil d'Etat a choisi la bonne solution. En effet, seule la proximité permet de rester attentif face à certaines difficultés. Je regrette que la proposition de créer une commission d'intégration pour les communes ou associations de communes n'ait pas été retenue et j'espère que le Gouvernement reviendra sur cette décision. Il est faux de dire qu'il n'y a pas de problème d'intégration dans les petites et moyennes communes. Il est illusoire de penser qu'un conseil communal va prendre du temps et se préoccuper d'une famille qui vit au troisième étage d'un immeuble où la maman ne sort quasiment jamais, ne parle pas une langue nationale et ne peut donc pas éduquer ses enfants. Si cette tâche n'est pas attribuée à une commission spécifique, de telles situations vont perdurer durant de nombreuses années et le but de ce postulat ne sera certainement pas atteint. Si l'on veut s'attaquer à un problème, nous devons prendre de réelles mesures et la mise sur pied de commissions d'intégration est essentielle.

Pour conclure, je tiens personnellement à relever que certains symboles ou pratiques sont des freins à l'intégration, comme par exemple le port du voile ou la construction de minarets. Si une personne a réellement

l'intention de s'intégrer, elle ne va pas autant cultiver la différence.

Peiry Stéphane (UDC/SVP, FV). J'ai lu avec beaucoup d'intérêt ce rapport qui m'amène à faire une observation et à poser une question à M. le Conseiller d'Etat.

Mon souhait est que dans la future loi cantonale sur l'intégration, on n'oublie pas d'intégrer les devoirs des migrants. Il serait malvenu que cette future loi ne soit qu'un catalogue de droits pour migrants en faisant abstraction des devoirs qu'on serait en droit d'exiger de leur part.

Ma question quant à elle a trait aux mesures prévues pour favoriser l'engagement de migrants dans l'administration cantonale, ce qui nous pose aucun problème. Là où j'ai le plus de peine à suivre le Gouvernement, c'est lorsqu'il est question de l'engagement de migrants dans la police et dans la justice. La police et la justice sont deux corps ou deux fonctions tout à fait à part dans l'administration qui touchent à l'exercice de l'autorité de l'Etat. Je ne suis pas certain qu'il faille favoriser l'engagement de migrants dans ces fonctions d'où ma question, M. le Conseiller. Quand vous parlez de migrants dans la police et la justice, faut-il comprendre que vous voulez des policiers et des juges de nationalité étrangère à Fribourg?

Aeby-Egger Nicole (ACG/MLB, SC). Le groupe Alliance centre gauche relève l'importance de la prise de mesures favorisant l'intégration des personnes migrantes. Pour nous, la première et principale mesure est sans conteste celle de l'apprentissage de la langue parlée, en principe dans la commune, mais ça peut aussi être dans le milieu professionnel de la personne migrante si cette personne travaille, ce qui ne diminue bien entendu pas l'importance des autres mesures.

En tant que membre de la Commission des naturalisations, nous voyons toutes les semaines à quel point cet apprentissage de la langue est important et c'est parfois dramatique de constater, souvent chez des conjointes, une incapacité à communiquer, ce qui va avoir comme conséquence le report du dossier de toute la famille. Personnellement, j'aurais trouvé intéressant que ce rapport donne quelques pistes permettant de différencier des concepts tels que l'intégration et l'assimilation, tant il peut y avoir des compréhensions diverses tout comme des différences d'attente mutuelle entre les deux communautés, celle qui accueille et celle qui est accueillie.

Enfin, un point du rapport qui me paraît délicat est le lien fait avec les commissions communales d'intégration. Dans le sous-chapitre du rapport, on peut lire que des synergies ou regroupements entre ces deux types de commissions sont tout à fait envisageables. Je pense qu'il faut être prudent quant à la confusion des rôles. Même si les commissions des naturalisations communales, avec l'entrée en vigueur de la loi sur le droit de cité, ont un rôle consultatif, il n'en demeure pas moins que ces commissions de naturalisations donnent des préavis. Elles se positionnent pour ou contre l'attribution du droit de cité, ce qui est important pour la poursuite de la procédure. Les rôles d'une commission

¹ Texte du rapport pp. 1335ss.

d'intégration sont tout autres. Les deux commissions n'ont en commun qu'une partie du public avec lequel elles travaillent. Un des rôles de la commission d'intégration peut être, grâce à un travail d'intégration et non d'assimilation, celui de donner l'envie aux migrants de s'impliquer dans la vie communautaire et de s'intéresser à la vie politique. Ceci peut les amener pourquoi pas à faire le pas de la demande de naturalisation.

Merci de ne pas confondre les rôles et de ne pas prendre des décisions de regroupements qui ne manqueront pas de mettre les personnes qui s'engagent dans ces commissions dans la situation délicate d'être juge et partie.

Lauper Nicolas (PDC/CVP, SC). Le groupe démocrate-chrétien a pris connaissance avec beaucoup d'intérêt du rapport N° 138 relatif aux mesures d'intégration des étrangers. Les explications détaillées montrent l'engagement pris par le canton de Fribourg afin de respecter les principes et objectifs de la politique suisse d'intégration des migrantes et des migrants. Le groupe démocrate-chrétien salue toutes les actions mises en place par la Direction de la sécurité et de la justice ainsi que toutes les personnes qui s'impliquent fortement dans les questions d'intégration. Au souhait des postulants, à savoir créer des commissions communales d'intégration, notre groupe rejoint l'avis du Conseil d'Etat. La création de telles commissions ne doit pas systématiquement être promue. Notre groupe prend acte du rapport.

Schoenenweid André (PDC/CVP, FV). Une politique volontariste d'intégration des migrants passe par ce Schéma directeur cantonal pour l'intégration et par un plan d'action tel que développé initialement par le postulat et expliqué par le rapport du Conseil d'Etat. La proximité est évidemment essentielle pour appliquer les mesures d'assimilation des migrants avec au centre le rôle prépondérant des communes. Dans ce sens, la ou les commission-s communale-s d'intégration restent un moyen, un passage prioritaire d'échange pour comprendre et appliquer les actions d'intégration, par exemple dans le domaine des écoles, du sport, de la culture. Et cela dans le respect des différences, afin d'éviter par exemple le communautarisme sectaire propice à l'isolement des femmes étrangères en particulier.

Les chefs-lieux, les grandes communes, les villes, Fribourg en l'occurrence, doivent être soutenus de manière importante par l'Etat. Réussir c'est aussi donner des moyens financiers aux communes. L'Etat se doit d'instituer une loi-cadre spécifique définissant les actions et les objectifs avec un modèle de financement garanti dans cette politique active et durable. Un exemple: les centres de loisirs de la ville de Fribourg sont une institution d'intégration. Ceux-là doivent recevoir une aide annuelle cantonale liée à leur rôle permanent d'intégrateur des jeunes migrants dans notre population de jeunes. Dans ce sens, le rapport du Conseil d'Etat ne va pas assez loin dans la définition des actions et du financement aux communes.

M. le Conseiller d'Etat, je pose encore deux questions. Q'en est-il de l'institution d'une loi cadre avec un plan

de financement pluriannuel? Quels sont les moyens financiers mis à disposition des communes en particulier pour celles qui ont déjà mis en place des institutions actives dans cette politique d'intégration des migrants?

Feldmann Christiane (PLR/FDP, LA). Die FDP-Fraktion hat diesen Bericht mit grossem Interesse zur Kenntnis genommen und unterstützt die Einführung eines Gesetzes, wobei betont werden muss, dass dies ein Rahmengesetz sein soll und nicht Details regeln sollte. Die Ansicht des Staatsrates, dass die Integrationskommissionen auf Gemeindeebene je nach Bedarf eingeführt werden sollen, wird unterstützt. Es ist, glaub ich, selbstverständlich, dass die Stadt Freiburg nicht die gleichen Anforderungen oder die gleichen Bedürfnisse hat, wie eine kleine Gemeinde, die vielleicht keinen Ausländeranteil hat. Wir machen darauf aufmerksam, dass Integration nicht forciert werden kann. Integration muss so angegangen werden, dass derjenige, der integriert werden soll, es auch will. In diesem Sinn soll die Integration ein Austausch sein und man darf die einheimische Bevölkerung nicht vergessen, denn diese muss da auch mitmachen, sonst sind wir auf verlorenem Posten. In diesem Sinne nimmt die FDP-Fraktion diesen Bericht zur Kenntnis und wartet auf die weiteren Abläufe.

Burgener Woeffray Andrea (PS/SP, SC). Ich unterstütze das Anliegen von Kollegin Feldmann, wonach es sich bei dem geplanten Gesetz um ein Rahmengesetz handeln soll und dieses ja nicht Details beinhalten soll, die dann auch im Verlaufe der Zeit nicht mehr der Aktualität standhalten könnten. Integration geschieht nicht am Schreibtisch. Sie vollzieht sich vor Ort, sie vollzieht sich auf dem Spielplatz, auf dem Fussballfeld, an Orten, wo alle willkommen sind. Ich erwarte, dass die geplanten kommunalen Kommissionen sich dessen bewusst sind und keine neuen Integrationsnischen schaffen, wo niemand hingehet, sondern jene Strukturen und Vereine unterstützen werden, wo sich die Kinder, Jugendlichen und Erwachsenen bereits heute hinbegeben.

Jutzet Erwin, Directeur de la sécurité et de la justice.

Je remercie toutes les intervenantes et tous les intervenants, notamment les postulants. Leur postulat avait pour mérite de permettre au Conseil d'Etat d'exposer une fois une vue d'ensemble de sa politique d'intégration, politique d'intégration qui est prévue dans le programme gouvernemental comme une priorité. Depuis que vous avez déposé votre postulat, le Conseil d'Etat a accepté le Schéma directeur, le «Leitbild» pour l'intégration où vous trouvez aussi beaucoup de détails et des réponses à des questions qui ont été posées ici.

M. le Député Ducotterd est content de la réponse du Conseil d'Etat, mais regrette que le Conseil d'Etat n'ait pas prévu une commission d'intégration dans les communes. Je crois que ce n'est pas tout à fait correct. Le Conseil d'Etat ne l'exclut pas. Ceci est prévu parmi une de ces trente actions dans le «Leitbild», mais le Conseil d'Etat ne voudrait pas imposer une telle commission à une commune. Sur le plan fédéral, on avait

toujours dit qu'il fallait respecter le fédéralisme. Ici, il faut respecter l'autonomie communale et le fait qu'il y ait des communes à 35 mille habitants et des communes à 50 habitants. On ne veut pas imposer ceci, mais c'est une possibilité et il y a des communes qui l'ont prévu. D'ailleurs, votre collègue Lauper a parlé dans un autre sens.

M^{me} Nicole Aeby-Egger a aussi parlé de cette commission et elle n'aimerait pas que l'on fusionne la commission des naturalisations et la commission d'intégration dans la commune. Je partage son idée. Dans la future loi sur les communes, on ne va pas imposer une telle chose. Les communes sont libres de prévoir une telle chose.

M. le Député Peiry a fait une observation d'abord et ensuite il pose une question. Il fait l'observation que l'intégration n'est pas seulement un devoir de l'Etat, de la Suisse et des communes, mais également des migrantes et des migrants. Ceci est évident. Les migrantes et les migrants doivent vouloir s'intégrer. Ça ne sert à rien d'intégrer une personne contre sa volonté. Elle doit respecter la Constitution et la législation suisses. Ceci sera aussi ancré comme un principe dans la future loi.

En lisant hier encore une fois le rapport, ça m'a aussi frappé et j'attendais cette question: voulez-vous vraiment engager des masses de migrantes et de migrants dans la justice et dans la police? Vous savez qu'il est prévu dans la Constitution que ceux qui ont un permis d'établissement et qui sont depuis cinq ans établis dans le canton de Fribourg peuvent être élus juges. Si vous lisez les mises au concours dans «La Feuille officielle», ces conditions sont toujours énumérées. C'était une volonté du peuple et il en va de même en ce qui concerne la police. Malheureusement, nous n'avons pas assez de candidatures. Il serait bien d'avoir quelqu'un qui connaisse la culture des gens auxquels on a parfois affaire. Ce sont les mêmes conditions. Ils doivent posséder un permis d'établissement et résider depuis cinq ans dans le canton de Fribourg.

En ce qui concerne l'intervention de M^{me} la Députée Aeby-Egger: j'ai déjà parlé de la commission et pour l'apprentissage de la langue, vous avez bien compris que c'était la priorité du «Leitbild». En ce qui concerne les détails de cet apprentissage de la langue, il y a un concept élaboré par le Bureau de l'intégration. La semaine passée, le Bureau de l'intégration a présenté aux intervenants, aux communes, mais aussi aux œuvres qui s'occupent de cet apprentissage de la langue, ce concept de langue qui nous vient aussi évidemment de Berne et qui a été adapté à Fribourg.

Je remercie M. Lauper et je suis d'accord avec lui en ce qui concerne la commission d'intégration pour les communes.

M. le Député Schoenenweid souligne la proximité. Le Conseil d'Etat partage entièrement cette idée. Ce sont d'abord dans les communes, dans les quartiers où il faut forcer l'intégration. Ce n'est pas quelque chose qui se fait depuis en-haut.

Dans la loi cadre, nous allons évidemment définir les actions. Nous allons aussi définir les différentes compétences. Pour le modèle financier, ceci est encore à réfléchir, je reprends votre idée. Vous posez la question si dans la loi-cadre on va prévoir ce plan financier

multiannuel. On peut prévoir le principe qu'il y ait tous les trois ans, tous les cinq ans, un plan financier pluriannuel. C'est à réfléchir. Vous savez aussi que nous dépendons beaucoup de Berne, des subventions qui nous viennent de Berne. On a créé un centre de compétences qui nous paie un poste et plusieurs actions pour 150 000 francs. Ceci est limité à trois, voire quatre ans. Je réponds aussi à la question: combien le canton de Fribourg met? Vous pouvez trouver la réponse à la page 2 de la réponse du Conseil d'Etat en-haut à gauche où il est dit que c'est 150 000 francs au total que le canton de Fribourg met à disposition pour l'intégration. Ceci s'ajoute aux 250 000 francs qui nous sont versés par la Confédération.

Ich danke auch Frau Grossrätin Feldmann und Frau Grossrätin Burgener für ihren Standpunkt, den ich absolut teile. Es braucht ein Rahmengesetz und nicht etwas staatlich Verordnetes. Die Integration muss von unten und von den Gemeinden getragen werden.

– Le Grand Conseil prend acte de ce rapport.

Motion M1064.08 Erika Schnyder (modification de la loi d'application de la loi fédérale sur les étrangers)¹

Retrait

Schnyder Erika (PS/SP, SC). L'objet de ma motion se fondait à l'époque sur certaines constatations que, d'une part, j'avais pu faire et qui, d'autre part, avaient été portées à ma connaissance en ce qui concerne la situation de femmes victimes de violences conjugales et qui se retrouvaient dans une situation particulièrement difficile quant à leur séjour ou la poursuite de leur séjour en Suisse pendant les durées des procédures. Et l'idée était de m'assurer en tout cas que les droits de ces personnes ainsi que de leurs enfants puissent être respectés par les autorités d'application des conditions de séjour. En particulier, parce que si la loi sur les étrangers a sensiblement rendu plus difficiles les conditions de séjour des personnes, elle a en revanche renforcé la protection des victimes, notamment de violences conjugales.

Je tiens ici particulièrement à remercier le Conseil d'Etat pour la réponse qu'il m'a faite. Je suis parfaitement consciente du fait que la marge de manœuvre du Gouvernement est assez limitée puisqu'il ne peut que faire des recommandations ou des préavis à l'instance fédérale qui reste, en dernier lieu, seule compétente pour décider des conditions de séjour. Mais il était important pour moi de savoir que les services de l'Etat, les services compétents puissent avoir dans l'esprit, lorsqu'ils appliquaient ces dispositions de la loi fédérale, tous les éléments qui font que les victimes soient protégées. Et le Conseil d'Etat, en répondant et en faisant ressortir dans sa réponse certains éléments, donne

¹ Dépôt et développement le 7 novembre 2008, BGC p. 2296; réponse du Conseil d'Etat le 9 juin 2009, BGC pp. 1141 ss.

en quelque sorte des directives qui, j'en suis certaine, seront suivies à la lettre par ses services.

Dans ces conditions, je peux me déclarer satisfaite avec cette réponse et je retire ma motion. Par contre, je continuerai à suivre de très, très près l'évolution de ce dossier et les efforts qui seront faits dans ce domaine et n'exclus pas de revenir par la suite si je devais constater qu'il y avait encore des lacunes.

En résumé, je retire ma motion. Je vous remercie.

– Cette motion est retirée par son auteur. Cet objet est ainsi liquidé.

Rapport N° 139 sur le postulat P2004.07 Charly Haenni relatif au revenu cantonal par habitant¹

Discussion

Corminbœuf Dominique (PS/SP, BR). Le groupe socialiste a étudié avec attention le rapport N° 139 concernant le revenu par habitant et il a fait les constatations suivantes.

Le rapport est basé sur l'étude du professeur Philippe Gugler. Ce travail est bien conçu, mais a été élaboré sur la base d'une enquête par trop académique. Par exemple, comment obtient-on le revenu par habitant au niveau cantonal? Eh bien on fait une moyenne suisse que l'on soumet à un coefficient, puis on divise par le nombre d'habitants. Dans cette situation, notre développement démographique nous pénalise fortement. Ce que nous voudrions garder en point de mire, c'est le revenu disponible par habitant, où là nous ne sommes pas si mal placés. Et bien sûr ceci en tenant compte de certains éléments qui constituent les conditions-cadres, comme le prix des logements, les primes d'assurance-maladie relativement basses en comparaison intercantonale, ainsi qu'un cadre de vie envié par beaucoup. Il faut aussi relever que le taux de chômage dans ce canton est convoité par nos voisins de Suisse occidentale. Mais ce revenu disponible, facilité par certains éléments, ne doit pas nous éloigner d'un rapport critique, qui met en évidence certains aspects négatifs. Et surtout ne pas nous voiler la réalité de la disparité des revenus sur le sol fribourgeois, où les petits salaires doivent impérativement être tirés vers le haut. Avec ces appréciations, nous espérons que nous continuerons sur la voie de grands projets durables que ce Parlement, en collaboration et sur proposition du Gouvernement, a mis sur rail. D'ailleurs, l'étude du professeur Philippe Gugler confirme la valeur et la justesse de nos choix. Souhaitons que ces derniers se concrétisent et espérons notamment que nos projets de développement ne soient pas à géométrie variable, comme semble être le projet du futur développement du RER cantonal.

Peiry Stéphane (UDC/SVP, FV). Le constat est sans appel. Fribourg, malgré ses efforts, reste dans les pro-

fondeurs des classements, en matière de revenu et de PIB par habitant. Evidemment, on peut ressortir des éléments positifs, comme l'analyse du coût de la vie ou le niveau des exportations. Il n'en reste pas moins que Fribourg reste un canton pauvre en comparaison nationale. La croissance démographique et la forte population estudiantine à Fribourg semblent expliquer en partie ce constat. Ce sont là des facteurs positifs qu'il ne s'agit pas de remettre en cause. Pour ma part, je ne peux m'empêcher de remettre en parallèle la charge fiscale qui pèse sur les Fribourgeois et leur revenu car, qu'on le veuille ou non, il y a bien une corrélation entre les deux. On me reprochait de citer en exemple les petits cantons de Suisse centrale, comme Schwytz ou Zoug, mais d'autres cantons mettent en place des stratégies fiscales pour garder ou attirer les hauts revenus. Le dernier exemple en date est celui du Tessin, qui veut plafonner son taux fiscal à 11% à partir d'un revenu de 200 000 francs. Comme Fribourg, le Tessin dispose aussi d'une Université, certes encore petite, et des hôpitaux qu'elle doit financer.

L'autre constat inquiétant est celui du faible niveau d'emploi dans des secteurs considérés comme performants. Seul un emploi sur 20 est un emploi dans le high-tech, malgré les stratégies mises en place ces dernières années, notamment sous le slogan du «high-tech in the green». Le Conseil d'Etat semble maintenant vouloir changer de stratégie, en repositionnant le canton dans le «clean tech». Pour ma part, je reste encore un peu perplexe quant à cette nouvelle orientation économique. On peut se demander si nous avons véritablement mis tout en oeuvre pour attirer de nouvelles entreprises étrangères à Fribourg.

En matière de fiscalité, avons-nous été suffisamment créatifs, notamment pour pallier à la suppression de l'arrêté Bonny? Fribourg aurait-il dû être encore plus agressif dans sa stratégie de promotion? Ces questions méritent d'être posées avant de se décider pour une nouvelle stratégie économique, qui prendra des années avant qu'on puisse en récolter les fruits. Le Conseil d'Etat dit que le high-tech s'estompe. Qui ne dit que le «clean tech» ne finira par s'estomper à son tour dans quelques années? Je comprends bien que beaucoup d'entreprises fribourgeoises opèrent dans ces domaines, mais à trop vouloir suivre des modes, on finit peut-être par manquer les objectifs, d'autant plus que nous ne serons probablement pas les seuls dans ce créneau. Pour ma part, je souhaite, comme le Conseil d'Etat je n'en doute pas, que tout soit mis en oeuvre pour positionner Fribourg comme une zone d'activités dynamique avec des entreprises de haute technologie et compétitives qui puissent offrir des débouchés aux jeunes diplômés de nos hautes écoles. Tous ces investissements pour nos écoles, légitimes et justifiés, doivent aussi profiter au canton. Mais d'autres combats devraient aussi être menés par notre Gouvernement, ceux qui visent une fiscalité attrayante pour les entreprises comme pour les citoyens. Un Etat svelte et des conditions-cadres pour les entreprises, y compris en matière d'aménagement du territoire. Avec ces considérations, le groupe de l'Union démocratique du centre prend acte de ce rapport.

¹ Texte du rapport pp. 1342ss.

Suter Olivier (*ACG/MLB, SC*). Le groupe Alliance centre gauche a pris connaissance avec intérêt du rapport N° 139 qui nous est proposé par le Conseil d'Etat et qui s'appuie sur une étude très fouillée de MM. Gugler, Keller et Tinguely. Nous saluons l'excellent travail d'analyses et de propositions de ces chercheurs. Pour renforcer la compétitivité du canton, le Conseil d'Etat énumère une série de projets en cours, de réalisations de projets envisagées. Sans les reprendre ici de manière exhaustive, le Gouvernement parle de renforcer la collaboration entre les hautes écoles et les entreprises du canton, de soutenir les start-up et innovations, de développer et de créer de nouvelles filières de formation, de créer un parc technologique. Il entend aussi faire bénéficier l'économie d'un environnement favorable. Ce sont là des mesures intéressantes et il faudra voir comment elles seront appliquées.

Pour l'instant, nous pourrions nous positionner sur trois points qui nous semblent manquer un petit peu à ce rapport. D'une part, le caractère assez flou des démarches à entreprendre. Il y a beaucoup de conditionnel pour l'instant. On dit: «il faudrait», «on devrait», «on pourrait». Il y a peu d'engagement dans les propositions qui sont faites pour l'instant. Et il est étonnant pour nous qu'une stratégie et qu'un plan d'action destinés à améliorer la compétitivité de l'économie fribourgeoise soient la conséquence d'un postulat déposé par des députés. Ils devraient, à notre sens, constituer depuis longtemps des outils de base avec lesquels travailleraient aussi bien la Direction de l'économie que le Conseil d'Etat.

Maintenant, on voudrait revenir sur deux mesures proposées. Car pour l'instant, on a beaucoup de mesures qui ne sont pas la copie de ce qui se fait dans d'autres cantons, mais qui quand même ressemblent beaucoup à ce qui s'y fait, souvent avec des moyens beaucoup plus importants, souvent depuis assez longtemps. Je veux parler des activités technologiques pour lesquelles on n'a pas, pour l'instant dans les propositions mises en avant par le Conseil d'Etat, de propositions spécifiques au canton de Fribourg. Mais dans les propositions que fait le rapport Gugler, on a un cluster ou un groupe d'activités qui s'appelle «Food and Tourism» – j'adore, pour la spécificité du canton de Fribourg, qu'on utilise l'anglais. Alimentation et tourisme: il nous semble que ce serait un domaine dans lequel le canton de Fribourg pourrait se démarquer de manière très spécifique et vraiment être différent d'autres cantons. Dans un canton agricole dont les paysages sont variés et encore préservés, ces domaines devraient constituer un axe central du concept de développement cantonal. La proposition «Food and Tourism» est pertinente parce qu'elle met en évidence et consolide un avantage propre du canton, lui permettant donc de faire la différence sans simplement copier les autres. La récente attribution du label «Parc régional» au projet Gruyère-Pays d'Enhaut, devrait renforcer les convictions du Gouvernement dans ce sens. La proposition est audacieuse en ce sens qu'elle reconsidère l'activité d'un secteur traditionnel. Elle lui confère une orientation nouvelle et durable et répond aux soucis d'une société toujours plus friande d'une alimentation saine et de loisirs de proximité.

La prise en compte donc de ce groupe «Food and Tourism» induirait en outre l'amélioration de l'environnement naturel et construit du canton, ce qui constitue un facteur de localisation important pour d'autres activités économiques. On ne peut en effet imaginer développer les activités «clean tech» qui sont proposées dans une «dirty country». Littéralement, proposer des activités propres mais dans un paysage sali. La mise en vente ces tout derniers jours de parcelles dans une zone industrielle de 150 000 m² à Enney, en prolongement des aberrations architecturales et urbanistiques commises à la sortie de La Tour-de-Trême et à Epagny, ne va-t-elle pas à l'encontre des intérêts de la région et du parc régional Gruyère-Pays d'Enhaut, qui vient d'être labellisé par la Confédération. L'heure des choix, actuellement, a sonné.

Un deuxième acte spécifique que nous souhaitons voir figurer dans la stratégie du Gouvernement est lié à la situation géographique et culturelle particulière du canton, situation qui est trop peu exploitée à notre goût. Fribourg constitue un pont entre les deux cultures principales de l'Europe de l'Ouest, latine et saxonne. Un renforcement de l'apprentissage des langues, la formation de personnes capables de s'exprimer aussi bien en allemand qu'en français, voire en anglais, la mise à disposition de services bilingues, devraient se trouver au centre d'une réflexion sur le développement économique du canton. Tout comme sa position géographique idéale. Dans un cercle de 800 à 1000 km autour de Fribourg, on trouve presque tous les pays et capitales importants de l'Europe occidentale.

Nous demandons en conséquence au Conseil d'Etat d'intégrer au concept qu'il entend élaborer une réflexion et un plan d'action sur le cluster «Food and Tourism» et sur la situation géographique particulière du canton. Pour terminer cette intervention, nous voudrions dire aussi que si l'argent fait une partie du bonheur, il ne fait pas l'entier du bonheur. L'argent doit rester un moyen, il ne doit jamais constituer un but ou en tout cas pas le but principal de l'activité humaine. La qualité de vie, la préservation de l'environnement, la convivialité des échanges humains constituent à nos yeux des éléments tout aussi importants pour le bien-être de la population que l'augmentation par tous les moyens et à n'importe quel prix du revenu par habitant.

Collomb Eric (*PDC/CVP, BR*). Le groupe démocrate-chrétien a pris connaissance du rapport sur le postulat de Charly Haenni concernant le revenu cantonal par habitant. En préambule, il est important de souligner que la progression du revenu cantonal par habitant ne doit pas faire l'objet d'un objectif économique. Premièrement, sa méthode de calcul est tellement lacunaire que même les éminences grises de l'Office fédéral de la statistique peinent à s'en satisfaire. Deuxièmement, l'apprécier seul ne permet pas de mesurer la santé économique d'un Etat. En effet, les indicateurs tels que le PIB, le nombre de brevets déposés, la composition industrielle ou l'évolution de l'emploi sont des éléments incontournables du tableau de bord économique de tout analyste économique. Le rapport du Conseil d'Etat a l'immense avantage de ne pas s'arrêter aux seuls critères du revenu cantonal par habitant. En mandatant le professeur Gugler, le Gouvernement s'est donné les

moyens de disposer d'un état des lieux complet et sans compassion de la situation économique du canton. Sans lifting ni botox, le Conseil d'Etat a présenté le vrai visage de notre économie. Ce rapport n'est rien aussi longtemps qu'il reste sur papier. Pour parvenir à décoller, des mesures sont à mettre en oeuvre, il faut une fois de plus le souligner. Notre planche de salut passe bien par la concrétisation de l'innovation. Nous devons faire aujourd'hui ce que tous les autres feront demain. Forts de ce constat, nous tenons à mettre en lumière trois axes importants.

Premier axe: concrétisation de nos investissements dans la recherche. En effet, le fossé séparant le niveau de formation moyen existant dans les entreprises fribourgeoises et celui extrêmement élevé de nos hautes écoles est trop important. Résultat: notre canton finance la formation des chercheurs qui s'en vont dans d'autres cantons, susceptibles de leur offrir une place de travail en adéquation avec leur niveau de formation. Nous devons absolument corriger cet état de fait, en boostant l'innovation. C'est la seule voie possible pour concrétiser nos investissements dans les institutions de recherche et de formation. D'ailleurs, le Grand Conseil a dit clairement qu'il était prêt à opter pour l'innovation, à doper l'innovation. Il a dit oui à la création d'un fonds de soutien en faveur de l'innovation, il a dit oui à la création d'un parc technologique. Nous sommes d'ailleurs impatients de voir ces deux projets-là se concrétiser.

Deuxième axe: le développement du «clean tech». La relative faiblesse de la Suisse dans le domaine des technologies liées au développement durable, sans parler des balbutiements de notre pays dans la niche du «clean tech», doit nous pousser à aller très vite et à occuper le plus rapidement possible ces terrains propices à la croissance de la capacité d'innovation. Dans ce contexte, il est urgent de créer un pôle de compétences «clean tech» ainsi qu'une filière de formation dédiée à ce domaine novateur et plein de promesses. La recette miracle n'existe pas. Les engagements ordinaires ne donneront que des résultats ordinaires. Il faut donc s'engager de manière extraordinaire.

Troisième axe: garantir l'attractivité fiscale de notre canton. Du point de vue fiscal, il est clair que notre canton doit devenir plus attractif, tant pour les personnes physiques que pour les personnes morales. A quoi bon créer l'innovation pour des salariés qu'une fiscalité trop lourde ferait fuir dans un canton voisin. Même combat pour les personnes morales pour lesquelles il y a lieu de trouver la parade à la fin de l'arrêté Bonny. Je ne suis pas sûr que nous ayons tous mesuré l'impact catastrophique que va produire, qui produit d'ailleurs déjà, le plafonnement des allègements fiscaux à 50% pour le canton de Fribourg alors que nos voisins, Berne, Neuchâtel et Valais, auront toujours la possibilité d'octroyer des allègements fiscaux jusqu'à 100%. Y trouver une réponse appropriée, c'est sauver l'attractivité fiscale de notre canton, ni plus, ni moins. Nous remercions le Conseil d'Etat pour l'excellente synthèse des forces et des faiblesses contenues dans ce rapport et, tout en encourageant notre Gouvernement à mettre en oeuvre les opportunités et mesures qui y sont décrites, le groupe PDC prend acte de ce rapport.

Elections

Un suppléant au Tribunal de la Sarine

Le Président. Nous allons passer au deuxième tour de l'élection d'un suppléant au Tribunal d'arrondissement de la Sarine.

Je vous rappelle qu'au premier tour, ont obtenu des voix:

M^{me} Danielle Mayer-Aldana: 28; M^{me} Caroline Déneraud: 27; M. Nicolas Gisler: 15; M^{me} Catherine Hayoz: 4; M. Gabriel Piller: 2 et M. Jean-Pierre Pasquier: 1.

Je vous rappelle que la Commission de justice préavisait la candidature de M^{me} Danielle Mayer Aldana, alors que le préavis du Conseil de la magistrature était le même que pour les premiers postes, soit à égalité M. René Bossel, M^{me} Caroline Déneraud, M. Jean-Pierre Pasquier et M^{me} Gabrielle Piller. M. Gisler a été élu au poste 1, il n'est donc plus éligible pour le poste 2.

J'ouvre la discussion sur cette élection. La parole n'est pas demandée, la discussion est close. Mesdames et Messieurs les scrutateurs, vous pouvez distribuer les bulletins de vote.

Rapport N° 139 (suite)

Kolly René (PLR/FDP, SC). Le groupe libéral-radical a parcouru ce rapport avec attention. Celui-ci se fonde sur l'étude Gugler qui, comme d'autres études, relève la faiblesse du canton en matière de productivité et de performances économiques. Ce constat est connu du monde politique et économique de ce canton. On relève aussi que l'analyse ne tient pas assez compte des critères liés à la qualité de la vie et au développement durable qui devrait pondérer, voire améliorer ce résultat par rapport à d'autres cantons. De plus, d'importants potentiels existent. Evolution de l'emploi: plus 4000 de 2001 à 2005, progression démographique. L'économie fribourgeoise est dominée par des secteurs d'activités traditionnelles, tels que l'agro-alimentaire, le bois, l'artisanat, qui sont aussi basés sur des critères non seulement économiques mais aussi qualitatifs: développement durable, proximité. Le Conseil d'Etat annonce une stratégie de soutien à l'innovation et à l'environnement des affaires. Le canton offre des services d'appui et d'encadrement pour les entreprises: c'est bien, mais qu'en restera-t-il dans quelques années? L'évolution démographique favorable entraîne des mouvements pendulaires croissants vers les centres urbains voisins, comme Berne et la région lémanique. Cette tendance va augmenter ces prochaines années. Diverses études démontrent que des facteurs comme le niveau de fiscalité et le niveau de la formation sont des critères importants pour la compétitivité de l'économie et l'attractivité d'un canton. On a encore du chemin à faire dans ces domaines. Voyons les effets des mesures proposées par le Conseil d'Etat, faisons un nouvel état des lieux à la fin de cette législature. Dans le cadre de son prochain programme, le Conseil d'Etat doit poser

les bases d'une nouvelle stratégie. Avec ces considérations, nous prenons acte de ce rapport.

Vonlanthen Beat, Directeur de l'économie et de l'emploi. Avant-hier, les résultats du «Global Competitiveness Report» du WEF ont été publiés. Ils montrent que la Suisse est le pays le plus compétitif du monde et qu'il est particulièrement performant dans le contexte de l'innovation. Là, il est au troisième rang après les Etats-Unis et le Japon. Qu'en est-il de Fribourg? Le professeur Gugler constate que le canton de Fribourg dispose d'une capacité d'innovation prometteuse. Nous pouvons donc nous réjouir de ces nouvelles et marcher avec beaucoup de confiance vers l'avenir. Mais les chiffres sont très têtus. Il a été dit dans les études quantitatives que le canton de Fribourg montrait toujours des résultats peu satisfaisants. Le revenu cantonal par habitant est bas. Fribourg est au 24^e rang sur 26 cantons et, en fait, un Fribourgeois moyen gagne le tiers d'un Bâlois moyen. Puis, une situation encore pire se présente dans le contexte du PIB par habitant: là, Fribourg occupe le 25^e rang seulement. Alors, M. Corminbœuf, vous avez raison de le dire, il faut aussi avoir en vue le revenu disponible par habitant parce que nous Fribourgeois, en principe, même si nous avons des résultats quantitatifs qui ne sont pas très bons, nous vivons quand même assez bien. Mais le postulant Haenni avait posé deux questions notamment:

1. quelles sont les causes de cette relative mauvaise performance?
2. quelle est la vision du Conseil d'Etat pour améliorer la situation?

Le Conseil d'Etat est très content de pouvoir appuyer sa nouvelle stratégie sur la base du rapport du professeur Gugler sur la compétitivité de l'économie fribourgeoise, où on a vraiment des bases très claires pour développer celle-ci. Selon Philippe Gugler, les causes de cette faible performance économique sont multiples. Tout d'abord, il dit que le PIB bas démontre que le niveau de productivité générale est relativement faible. Deuxièmement il dit: «Même si Fribourg possède un important potentiel d'innovation, celui-ci ne conduit pas à une amélioration de la productivité». Et troisièmement, la structure de l'économie fribourgeoise montre qu'elle repose en grande partie sur des secteurs dont la compétitivité est relativement faible. Le professeur constate que la prospérité d'une économie dépend de sa compétitivité. Et il semble dès lors qu'une amélioration de la compétitivité passe par un positionnement stratégique plus fort du canton de Fribourg. Et cette stratégie de compétitivité repose notamment sur trois éléments: la croissance durable de la productivité, la capacité de créer et de commercialiser des innovations. Alors, il ne faut pas seulement développer des connaissances au niveau de l'Université ou des universités et des hautes écoles, il faut aussi les réaliser. Et puis, troisième point: attirer de nouvelles sociétés dans les domaines clés. Un positionnement fort du canton est nécessaire pour permettre à Fribourg de s'imposer dans un environnement régional marqué par une très forte compétitivité entre les cantons.

Je vous donne un exemple: vous avez pris connaissance de la création du «Greater Geneva Berne Area». C'est une collaboration accrue des cantons de la Suisse occidentale pour la promotion économique exogène, afin de faire des démarches pour attirer de nouvelles entreprises étrangères. Cette nouvelle structure demande au canton Fribourg qu'il se positionne clairement par rapport à ses concurrents. Fribourg ne peut être vainqueur que s'il est capable de se profiler par une position compétitive unique. Autrement, il ne va pas pouvoir réussir vis-à-vis du canton de Genève, du canton de Vaud ou du canton de Berne. Et c'est là que le Conseil d'Etat est convaincu que le créneau le plus prometteur pour ce positionnement est le secteur des «clean tech».

Les technologies propres intègrent la structure économique existante et offrent un potentiel de développement tant pour les secteurs traditionnels – il est important pour le canton de Fribourg que ceux-ci puissent aussi se développer –, que pour les technologies de pointe. Et là, M. Peiry, vous avez dit que vous étiez un peu perplexé face à cette idée de «clean tech». Je vous comprends, mais on est au début d'un développement qui doit être concrétisé maintenant. Et cet axe permet au canton de renforcer encore son engagement dans le développement durable. Il peut vraiment s'appuyer sur les atouts qu'il a déjà à disposition. Mais il y a une chose qui est claire, il faut agir rapidement. Si le canton veut vraiment prendre le «lead» dans ce secteur, il doit se positionner sans attendre et annoncer très vite la couleur. Avec le canton du Valais, Fribourg sera d'ores et déjà le «living house» des cantons de la Suisse occidentale pour la plate-forme «clean tech» et énergies. Et là, on a vraiment déjà un pied dans la porte et puis, on peut déjà aussi se mettre en place dans le contexte des cantons de la Suisse occidentale.

Ce nouveau positionnement stratégique implique une action ciblée pour renforcer et développer deux dimensions déterminantes pour la compétitivité. D'une part, le soutien à l'innovation et d'autre part, également, l'augmentation de la qualité de l'environnement des affaires.

Le Conseil d'Etat a déjà mis en place des mesures intéressantes et vous propose d'aller encore plus loin dans ces démarches. Je ne vous cite ici que quelques exemples. Tout d'abord pour le soutien à l'innovation, il y a le fameux développement des clusters. Pas mal de députés étaient hier soir à cette manifestation à l'Ecole d'ingénieurs, où il était question de ces clusters. Et on a pu voir quelle dynamique est derrière cette idée des clusters. Via la Nouvelle politique régionale, un projet-phare a été mis en place pour le développement des clusters, qui assure l'augmentation de la compétitivité des secteurs et des entreprises, c'est-à-dire le fameux pôle scientifique et technologique de Fribourg. Via ce PSTFR, quatre clusters thématiques sont en train d'être mis en place. Alors on essaie vraiment de se mettre en place et de se positionner très fortement dans la platurgie, dans l'informatique et notamment la sécurité de l'informatique, dans le secteur énergie et bâtiments – dans le contexte actuel de ce programme d'assainissement des bâtiments énergétiques de la Confédération, Fribourg se place vraiment très clairement dans ce contexte-là. Et puis, il y a les nanotechnologies. Nous

avons donc quatre clusters qui sont en train d'être mis en place. Et il y a un cinquième cluster. M. Suter, je vous le dis de manière très claire, ce cluster «agro-alimentaire et tourisme» est à l'étude. Comme j'ai pu le souligner dans le cadre de l'inauguration du Centre d'excellence du chocolat Nestlé à Broc, le canton pourrait se démarquer de manière idéale, via ce cluster important qui est directement lié à la philosophie du «clean tech» et du développement durable. Et là, je vous le dis, je suis profondément convaincu qu'avec ce cluster on pourra vraiment faire développer très fortement et booster l'économie fribourgeoise et notamment aussi le tourisme fribourgeois.

Puis je vous donne d'autres exemples. Le renforcement du transfert technologique, le renforcement des capacités d'innovation des PME et le soutien aux start-up, la création d'un parc technologique qui est à l'étude maintenant sur la base d'un postulat de votre collègue Collomb. Et puis, la mise en place d'une nouvelle filière de formation ou le développement de filières existantes dans le domaine des «clean tech». Voilà pour le secteur du soutien à l'innovation.

Et ensuite, il y a tout l'environnement des affaires. Ce nouveau positionnement implique également de préserver des conditions attractives afin de permettre l'implantation de sociétés étrangères multinationales à rayonnement économique et scientifique important. Et puis, là je peux dire à MM. Peiry et Collomb que le Conseil d'Etat, dans le contexte des allègements fiscaux, vous a soumis des propositions concrètes la semaine passée et est en train de négocier avec la Confédération une nouvelle évaluation de la situation de l'arrêté Bonny. Là je dois quand même rapidement ouvrir une parenthèse. Il est clair et net que la fin des subventions versées en application de l'arrêté Bonny, dont le canton de Fribourg ne disposera donc plus à partir de 2012, serait un problème absolument majeur pour le développement économique de notre canton. Je l'ai dit à M^{me} Leuthard à plusieurs reprises. Elle est d'accord de revoir maintenant les critères, mais là on est en train de discuter, de négocier encore avec la Confédération et il faut vraiment aller de l'avant dans ce contexte aussi. Et puis, dans le contexte de l'environnement des affaires, on parle aussi de Seed capital. On mettra à disposition de l'argent pour que des nouvelles idées des universités puissent être réalisées rapidement. Il faut également parler de la politique foncière active.

En conclusion, le Conseil d'Etat veut continuer avec dynamisme la politique économique qui vise le développement durable et l'innovation. Il est convaincu que les «clean tech» sont un choix judicieux et responsable pour une compétitivité durable. L'amélioration du revenu par habitant suivra. Je pense que j'ai répondu aux différentes questions des intervenants que j'aimerais remercier encore pour leur soutien dans les grandes lignes de cette nouvelle stratégie. Avec ces quelques considérations, je vous prie, au nom du Conseil d'Etat, de bien vouloir prendre acte de ce rapport.

– Le Grand Conseil prend acte de ce rapport.

Rapport N° 142

sur le postulat P2003.07 Denis Grandjean relatif à la construction d'aires de stationnement pour voitures aux entrées des autoroutes du canton (parkings point de contact)¹

Discussion

Grandjean Denis (PDC/CVP, VE). Ce rapport sur la construction d'aires de stationnement aux entrées des autoroutes (parkings point de contact) va dans le sens de ma demande, mais sa conclusion veut laisser du temps d'évaluation, de réévaluation avec une solution informatique avant de procéder à la construction de places spécifiques. C'est très dommage que notre canton ne soit pas pionnier dans ce projet.

En effet, dans la situation actuelle, ce rapport indique que le covoiturage se pratique couramment et que cela est bénéfique pour la fluidité du trafic, pour les agglomérations (moins de voitures en ville), pour l'environnement (moins de véhicules représentant moins de pollution et moins d'utilisation de pétrole). Vous citez des points de rencontre existants mais ceux-ci se trouvent souvent sur des parkings privés et les propriétaires mettent de plus en plus de mises à ban car leurs parkings deviennent de plus en plus squattés par des automobilistes pratiquant le covoiturage. Dans votre conclusion, vous voulez créer un site Internet pour Fribourg afin de faire mieux connaître le covoiturage et rendre possible une exploitation efficace et viable.

Pour ma part, je constate que le covoiturage existe de plus en plus et que des sites existent déjà, comme par exemple «Anibis.ch/Automobiles/Covoiturage», ce qui permet d'offrir des trajets à effectuer à plusieurs. De plus, avec l'augmentation du prix du carburant, les automobilistes perçoivent une pression financière pour le covoiturage. Concernant la faisabilité de ces parkings pour le covoiturage, qui pourraient également servir de parkings P+R à certaines entrées d'autoroute, j'ai étudié à titre d'exemples trois sorties d'autoroute sur l'A12. J'ai trouvé des terrains pouvant parfaitement être utilisés pour ces places:

- à Châtel-St-Denis, une parcelle de l'Etat située à la bifurcation route de Vevey-semi-autoroute,
- à Vaulruz, une parcelle située au droit des jonctions de l'A12, dans la zone du domaine public et
- à Rossens, une parcelle au lieu-dit «In-Riau», dans la zone publique, dans le giratoire qui va sur la route cantonale Bulle-Fribourg.

Ces trois parkings pourraient permettre le stationnement de 150 à 200 voitures et, si l'on extrapole ce chiffre sur toutes les sorties d'autoroutes du canton, nous arriverons à un nombre très important de voitures qui n'envahiront plus nos villes chaque jour, en particulier notre capitale, Fribourg.

En conclusion, ces parkings «point de contact» seraient très utiles pour diminuer la circulation, la pollution et favoriseraient les économies d'énergie. De plus, ces parkings représenteraient un grand service à la popu-

¹ Texte du rapport pp. 1386ss.

lation fribourgeoise. En effet, si vous allez à une assemblée à Lausanne, au Comptoir à Martigny ou à ski aux Paccots, l'habitant de notre capitale pourra donner rendez-vous à ses amis, soit aux parkings de Rossens ou de Bulle, et faire le trajet ensemble.

Merci M. le Commissaire pour votre rapport! En espérant que ces quelques lignes incitent l'Etat à accélérer la mise en place de ces parkings «point de contact» aux entrées des autoroutes, en reconnaissant que le gros point négatif que je vois dans ce projet sera la demande qui deviendra vite beaucoup plus importante que l'offre et le besoin de construire de nouveaux parkings plus grand! Merci.

Genoud Joe (*UDC/SVP, VE*). Le postulat Denis Grandjean est le bienvenu au moment où nos villes et nos autoroutes sont engorgées. Après réflexion sur la demande de construction d'aires de stationnement pour voitures, je me permettrai de faire une demande supplémentaire concernant les poids lourds. Souvent, pour pouvoir faire une livraison dans une localité, le transporteur doit se séparer de sa remorque mais il ne trouve aucun endroit où il peut la laisser en stationnement.

Avec des places supplémentaires réservées aux poids lourds, on pourrait résoudre un problème qui devient de plus en plus inquiétant. L'impôt RPLP pourrait enfin servir à un projet concret.

Le groupe de l'Union démocratique du centre y est favorable à l'unanimité.

Ducotterd Christian (*PDC/CVP, SC*). Le plan cantonal des routes prévoit que le canton développe l'auto-partage et le covoiturage. Nous pouvons comprendre que des investissements mal ciblés ne permettraient pas d'être efficaces dans ce domaine et nous comprenons que le Conseil d'Etat, qui a l'intention de procéder par étapes, veut dans un premier temps utiliser les infrastructures existantes.

Plusieurs questions restent toutefois ouvertes suite à la lecture du rapport. Le Conseil d'Etat énumère certains parkings existants, comme par exemple, les centres commerciaux où des véhicules pourraient être parqués. Est-ce que les propriétaires de ces différents parkings vont autoriser le parcage à la journée, comme il est préconisé dans le rapport? Si ce n'est pas le cas, les conclusions du rapport seraient erronées. De réelles places de parc aux entrées d'autoroutes ne seraient-elles pas plus incitatives? Faire un détour dans un centre commercial fait perdre énormément de temps. Un projet pilote pourrait-il se concrétiser tout de suite de manière à pouvoir tirer des conclusions après une ou deux années? La solution du Conseil d'Etat, qui propose de faire cet essai ultérieurement, permettrait de concrétiser ce projet au plus tôt d'ici 5 à 10 ans; ce qui est énorme si nous tirons un lien avec l'urgence qui nous est imposée de diminuer la consommation d'énergie. Il est aussi important de relever le rôle que peuvent jouer les entreprises privées dans ce domaine en permettant à leurs employés d'avoir des horaires flexibles.

C'est avec ces considérations que le groupe démocrate-chrétien prend acte de ce rapport.

Mutter Christa (*ACG/MLB, FV*). Le groupe Alliance centre gauche prend acte de ce rapport avec les deux considérations suivantes. Nous partageons l'avis du Conseil d'Etat qui dit en substance que c'est plutôt une question de logistique que de construction de nouvelles places de parc que de favoriser le covoiturage. Nous partageons bien sûr aussi la remarque qu'il n'y a pas seulement le covoiturage par deux voitures mais aussi le Parc & Ride.

Nous souhaiterions que le Conseil d'Etat aille un peu plus loin, en montrant un peu plus de volontarisme pour favoriser ce covoiturage, favoriser aussi le projet technique que nos hautes écoles ont commencé à développer, et qu'on sente vraiment une volonté de favoriser toute mesure technique, organisationnelle et, le cas échéant, constructive pour diminuer le nombre de voitures qui circulent en moyenne avec moins de deux passagers, souvent avec une seule personne à bord aux heures de pointe.

Deuxième remarque, l'élément qui nous manque, aussi bien dans le postulat que dans le rapport, c'est la réflexion. Est-ce que ce sont systématiquement deux ou trois automobilistes qui se rencontreront pour prendre une seule voiture, comme le suggère le point de rencontre de l'aire autoroutière? On a complètement oublié de penser à tous les autres modes de transport: souvent une personne prend la voiture, une autre prend le bus, une autre va à pied ou va à vélo. Il faudrait donc surtout intégrer et favoriser la réflexion pour créer des points de rencontre pour des personnes utilisant le vélo, leurs propres pieds, les transports publics et qui se rencontrent pour partager à un certain point une seule voiture.

Nous souhaitons donc un concept pour favoriser cela avec un respect pour tous les modes de transport, surtout les plus écologiques.

Vonlanthen Beat, Directeur de l'économie et de l'emploi. J'aimerais tout d'abord remercier toutes les intervenantes et tous les intervenants pour leur prise de position. Le député Grandjean a proposé que des parkings «point de contact», c'est-à-dire des aires de stationnement, soient construits aux entrées d'autoroutes situées dans le canton. Dans sa motivation, il faisait valoir que cette mesure favoriserait le covoiturage et contribuerait ainsi à réduire la pollution et l'utilisation des ressources énergétiques. Le Conseil d'Etat partage les réflexions et les soucis du député Grandjean et rappelle que le développement du covoiturage serait vraiment bénéfique à la fluidité du trafic et à l'environnement d'une manière générale. C'est la raison pour laquelle il a aussi intégré cet objectif dans son plan cantonal des transports.

La mise en contact avec des automobilistes constitue le principal défi dans le développement du covoiturage. Les nouvelles technologies de communication ont déjà permis de créer des solutions conviviales. Plusieurs sites Internet existent d'ailleurs à l'heure actuelle au niveau suisse. Une solution, qui permet de répondre aux objectifs du plan cantonal des transports, est actuellement recherchée par le Service des transports et de l'énergie. Malheureusement, le projet intéressant qui avait été développé par feu M. le Professeur Ambros Lüthy n'a pas pu être poursuivi après son décès. C'est la raison pour laquelle le Service des transports

est maintenant en train de faire des réflexions pour trouver vraiment un système convaincant.

Le besoin de créer de nouvelles places de stationnement exclusivement dédiées au covoiturage devra être évalué une fois un portail fribourgeois du covoiturage mis au point. Il est néanmoins à souligner que les P+R sont à préférer aux parkings «point de contact» parce qu'ils favorisent l'utilisation des transports publics. Je pense que M^{me} la Députée Mutter a raison, on doit vraiment essayer de pouvoir intégrer les différents modes de transport pour pouvoir avoir un développement intéressant dans ce contexte-là.

Néanmoins, le Conseil d'Etat est prêt à lancer, le cas échéant, un projet pilote avec le concours actif des communes, mais il est prêt à investir dans de telles infrastructures seulement si les expériences pratiques montrent qu'un véritable besoin existe. Dans l'immédiat, l'ensemble des points de rencontre officieux répartis dans le canton semblent répondre au souci exprimé par le postulant.

Avec ces quelques considérations, le Conseil d'Etat vous prie de bien vouloir prendre acte de ce rapport.

– Le Grand Conseil prend acte de ce rapport.

Mandat MA4010.09 René Kolly/Gilles Schorderet/Claire Peiry-Kolly/Nicolas Lauper/Jacqueline Brodard/Jacques Vial/Jacques Crausaz/Claudia Cotting/Pascal Andrey/Patrice Jordan
(menace de fermeture de nombreux offices de poste dans le canton de Fribourg)¹

Retrait

Kolly René (PLR/FDP, SC). C'est suite à l'annonce de La Poste s'appêtant à examiner la situation de 500 offices que ce mandat a été déposé. C'était le 25 mars 2009. Quinze jours plus tard, le Gouvernement fribourgeois a reçu une lettre de La Poste l'informant de la situation. La Poste a également annoncé au Gouvernement avoir écrit à chacune des communes concernées motivant les raisons de sa décision et proposant des alternatives, comme le remplacement de certains offices par ces agences postales aménagées dans des commerces de village, une variante bien reçue par les commerces et les communes.

Selon la réponse du Conseil d'Etat, l'ordonnance sur la poste, entrée en vigueur le 1^{er} avril 2004, établit des règles claires en cas de fermeture ou de transfert d'offices de poste. La Poste devrait obtenir un accord avec chaque commune concernée. La décision définitive incombe toujours à La Poste. On peut conclure dès lors que La Poste a respecté la procédure, que les communes concernées ont été consultées et ont été d'accord. On constate que le Conseil d'Etat s'engage à suivre l'évolution de ce dossier. D'entente avec les signataires, nous prenons acte de la réponse du Conseil d'Etat et retirons ce mandat.

¹ Déposé et développé le 25 mars 2009, BGC p. 527; réponse du Conseil d'Etat le 15 juin 2009, BGC p. 1154 ss.

Néanmoins, à titre personnel, je suis convaincu que certaines classes de la population subiront ce démantèlement. Malgré l'apparente satisfaction de certaines communes concernées ou la résignation d'autres, je ne crois pas à la rationalité de cette restructuration. Dans la foulée, je vous rappelle au passage que La Poste a annoncé la suppression de 3500 places de travail en Suisse et que la réorganisation du tri postal, comme par exemple dans le secteur du Mouret, c'est quatre fois Le Mouret-Fribourg par facteur pour aller trier le courrier. Cette réorganisation affaiblit l'économie locale, augmente le trafic sur des axes déjà encombrés et prend du temps précieux pour la distribution. La mise en péril d'autres offices détermine ma question au commissaire: la rencontre du Conseil d'Etat avec La Poste a-t-elle permis d'obtenir d'autres explications et de préserver les intérêts de la population et des régions concernées?

– Ce mandat est retiré par ses auteurs. Cet objet est ainsi liquidé.

Elections

Résultats des scrutins organisés en cours de séance

Un-e assesseur-e à la Justice de paix de la Sarine

Bulletins distribués: 86; rentrés: 84; blancs: 5; nul: 1; valables: 78; majorité absolue: 40.

Est élue pour une période indéterminée M^{me} Sonia Nicolet, par 55 voix. M^{me} Fabienne Bapst obtient 18 voix.

Un-e assesseur-e suppléant-e à la Justice de paix de la Sarine

Bulletins distribués: 76; rentrés: 67; blancs: 7; nuls: 2; valables: 58; majorité absolue: 30.

Est élue pour une période indéterminée M^{me} Myriam Guillet, par 47 voix.

Un-e suppléant-e au Tribunal d'arrondissement de la Sarine (2e tour)

Bulletins distribués: 81; rentrés: 79; blancs: 10; nul: 1; valables: 68; majorité absolue: 35.

Ont obtenu des voix: M^{me} Caroline Dénervaud: 32; M^{me} Danielle Mayer Aldana: 26; M. Jean-Marie Pasquier: 5; M^{me} Catherine Hayoz: 3; M. Nicolas Gisler: 2.

Un troisième tour est nécessaire. Il aura lieu vendredi matin 11 septembre.

Une assesseure suppléante (représentant les locataires) au Tribunal des baux à loyer de la Gruyère, Glâne, Broye et Veveyse

Bulletins distribués: 78; rentrés: 70; blancs: 11; nul: 1; valables: 58; majorité absolue: 30.

Est élue pour une période indéterminée M^{me} Sandra Martins, par 58 voix.

- La séance est levée à 10 h 40.

Le Président:

Pierre-André PAGE

Les Secrétaires:

Mireille HAYOZ, *secrétaire générale*

Marie-Claude CLERC, *secrétaire parlementaire*
